



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/67/Add.1
22 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-quatrième session
Genève, 1^{er}-9 décembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Additif

Liste des documents

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ST/SG/AC.10/C.3/67

Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session

ST/SG/AC.10/C.3/67/Add.1

Liste des documents

Documents de référence

ST/SG/AC.10/1/Rev.15

Règlement type (Recommandations relatives au transport de marchandises dangereuses, 15^e éd. révisée)

ST/SG/AC.10/11/Rev.4 et amendements 1 et 2

Manuel d'épreuves et de critères, 4^e éd. révisée et amendements 1 et 2 y relatifs (Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses)

ST/SG/AC.10/30/Rev.2	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 2 ^e éd. révisée
ST/SG/AC.10/C.3/62 et Add.1	Rapport du Sous-Comité sur sa trente et unième session et additif
ST/SG/AC.10/C.3/64	Rapport du Sous-Comité sur sa trente-deuxième session
ST/SG/AC.10/C.3/66 et Add.1	Rapport du Sous-Comité sur sa trente-troisième session et additif
ST/SG/AC.10/C.3/2008/97	Liste récapitulative des projets d'amendements adoptés aux trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions

2. EXPLOSIFS ET QUESTIONS CONNEXES

Documents de référence

ST/SG/AC.10/C.3/62, par. 16 à 23 et 95 et additif 1

ST/SG/AC.10/C.3/64, par. 36, 58, 80, 81 et 97

ST/SG/AC.10/C.3/66, par. 8 à 26

Document informel UN/SCETDG/31/INF.45 Rapport du Groupe de travail des explosifs, trente et unième session du Sous-Comité

Document informel UN/SCETDG/33/INF.79 Rapport du Groupe de travail des explosifs, trente-troisième session du Sous-Comité

Documents nouveaux

ST/SG/AC.10/C.3/2008/97 Liste récapitulative des projets d'amendements adoptés aux trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions

a) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

ST/SG/AC.10/C.3/2008/89 (Canada) Épreuve supplémentaire pour le classement dans la division 1.4, groupe de compatibilité S

b) Explosifs flegmatisés

ST/SG/AC.10/C.3/2008/39 (Pays-Bas) Rapport du Groupe de travail informel des explosifs flegmatisés

ST/SG/AC.10/C.3/66, par. 12 à 15

Rapport du Sous-Comité sur sa
trente-troisième session

c) Propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2008/26 (Australie)

Dispositions spéciales d'emballage pour les
marchandises de la classe 1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/106 (Royaume-Uni)

Dispositions spéciales d'emballage pour les
marchandises de la classe 1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/62 (Espagne)

Classement des artifices de divertissement

ST/SG/AC.10/C.3/2008/105 (Royaume-Uni)

Épreuve applicable aux compositions éclair
du HSL

e) Questions liées au SGH

ST/SG/AC.10/C.3/2008/78 (ICCA)

Procédure de présélection pour les matières
susceptibles d'avoir des propriétés explosives
et modifications qui en résultent. Introduction
de critères supplémentaires

3. PERFORMANCE DES EMBALLAGES, Y COMPRIS DES GRV

ST/SG/AC.10/C.3/2008/71 (Royaume-Uni)

Perméabilité des parois des emballages
plastiques: proposition visant à supprimer le
6.1.4.0

ST/SG/AC.10/C.3/2008/85 (France)

Chapitre 4.1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/100 (ICPP)

Date de fabrication des récipients intérieurs
des GRV composites

4. INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE

a) Batteries

ST/SG/AC.10/C.3/2008/70 (VOHMA)

Transport des batteries au nickel-hydrure
métallique

ST/SG/AC.10/C.3/2008/86 (PRBA)

Essai des grandes batteries au lithium et des
assemblages de batteries au lithium

ST/SG/AC.10/C.3/2008/94 (PRBA et
RECHARGE)

Exemption de la prescription de marquage
pour les batteries au lithium de type bouton

b) Piles à combustible

ST/SG/AC.10/C.3/2008/72 (USFCC)	Numéro ONU 3166, moteur à combustion interne, ou véhicule à propulsion par gaz inflammable ou véhicule à propulsion par liquide inflammable
ST/SG/AC.10/C.3/2008/74 (USFCC)	Modification du numéro ONU 3468, hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique
ST/SG/AC.10/C.3/2008/73 (USFCC)	Disposition spéciale 32x et numéro ONU 3166

c) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2008/25 (CEFIC)	Affectation de la disposition spéciale 274
Document informel UN/SCETDG/33/INF.3 (CEFIC) (Présenté à la trente-troisième session)	Affectation de la disposition spéciale 274
ST/SG/AC.10/C.3/2008/63 (CEFIC)	Affectation de la disposition spéciale 274
ST/SG/AC.10/C.3/2008/64 (Conseil international des associations chimiques)	Volume de remplissage des emballages intérieurs en verre dans l'instruction d'emballage P602
ST/SG/AC.10/C.3/2008/66 (Conseil international des associations chimiques)	Peroxydes organiques Modification de la liste des peroxydes organiques au 2.5.3.2.4
ST/SG/AC.10/C.3/2008/67 (Royaume-Uni)	Disposition spéciale applicable au numéro ONU 1404 – Hydrure de calcium
ST/SG/AC.10/C.3/2008/80 (Allemagne)	Dioxyde de thio-urée (n° ONU 3341): risque subsidiaire 6.1
ST/SG/AC.10/C.3/2008/84 (DGAC)	Modification de l'instruction d'emballage IBC 520
ST/SG/AC.10/C.3/2008/87 (Pays-Bas et États-Unis d'Amérique)	Matériaux qui sont toxiques par inhalation
ST/SG/AC.10/C.3/2008/88 (Pays-Bas)	Matériaux qui sont toxiques par inhalation – d'après un classement approximatif

ST/SG/AC.10/C.3/2008/92 (Royaume-Uni)	Disposition spéciale applicable au numéro ONU 3200 – Solide inorganique pyrophorique N.S.A.
ST/SG/AC.10/C.3/2008/96 (DGAC)	Classement du pétrole brut corrosif
ST/SG/AC.10/C.3/2008/102 (IATA)	Adjonction de la disposition spéciale 225 au numéro ONU 1072 (oxygène comprimé)
ST/SG/AC.10/C.3/2008/104 (IATA)	Dispositions applicables au numéro ONU 1845
ST/SG/AC.10/C.3/2008/107 (États-Unis d'Amérique)	Dispositions relatives aux quantités exceptées pour les matériaux qui sont toxiques par inhalation

5. QUANTITÉS LIMITÉES (HARMONISATION MULTIMODALE)

ST/SG/AC.10/C.3/66, par. 76 et 77

6. ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉ (EDI) AUX FINS DE DOCUMENTATION

ST/SG/AC.10/C.3/66, par. 78 à 83

ST/SG/AC.10/C.3/2008/69 (IATA)	Propositions de révision du chapitre 5.4 visant à faciliter l'utilisation de l'échange de données informatisé (EDI) au lieu de documents sur papier
--------------------------------	---

7. PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

a) Gaz

ST/SG/AC.10/C.3/2008/93 (ISO)	Références aux normes ISO – section 6.2.2
ST/SG/AC.10/C.3/2008/95 (EIGA)	6.2.2.7 Marquage des récipients à pression rechargeables de l'ONU

b) Citernes

ST/SG/AC.10/C.3/2008/81 (Allemagne)	Marquage des citernes
ST/SG/AC.10/C.3/2008/82 (ITCO)	Épreuve de choc pour les citernes mobiles de l'ONU et les CGEM, section 41.2 du Manuel d'épreuves et de critères

c) Micro-organismes génétiquement modifiés

ST/SG/AC.10/C.3/2008/76 (EBSA) Transport de micro-organismes et organismes génétiquement modifiés

d) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2008/75 (Australie) Révision de la section 7.1.3.2.3

ST/SG/AC.10/C.3/2008/77 (Suisse) Interprétation de la disposition de marquage du 5.2.1.6.1

ST/SG/AC.10/C.3/2008/90 (Royaume-Uni) Transport des unités de réfrigération/conditionnement d'air

ST/SG/AC.10/C.3/2008/91 (Allemagne) Récipients à pression de secours

8. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT DE TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

ST/SG/AC.10/C.3/2008/98 (secrétariat) Harmonisation avec la version 2009 du Règlement de l'AIEA

ST/SG/AC.10/C.3/2008/99 (secrétariat) Propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2008/101 (IATA) Dispositions applicables aux colis exceptés contenant des matières radioactives

ST/SG/AC.10/C.3/2008/103 (IATA) Révision de la disposition spéciale 290

9. HARMONISATION GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS DE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES AVEC LE RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. PRINCIPES DIRECTEURS DU RÈGLEMENT TYPE

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. QUESTIONS RELATIVES AU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)

a) Corrosivité

ST/SG/AC.10/C.3/66, par. 136 à 139 Rapport du Sous-Comité sur sa trente-troisième session

ST/SG/AC.10/C.3/2008/48 (Pays-Bas)	Application des critères de corrosivité du SGH à la classe 8 des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses
ST/SG/AC.10/C.3/2008/83 (Pays-Bas)	Application des critères de corrosivité du SGH à la classe 8 des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses
Document informel UN/SCETDG/33/INF.17 (Pays-Bas)	Application des critères de corrosivité du SGH à la classe 8 des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses
b) <u>Dangers physiques</u>	
ST/SG/AC.10/C.3/2008/79 (Allemagne)	Matières et mélanges auto-échauffants
c) <u>Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz toxiques</u>	
ST/SG/AC.10/C.3/2008/68 (France et Allemagne)	Méthode d'épreuve N.5 Aptitude à tenir compte de faibles taux de dégagement pour les gaz toxiques libérés quand une matière est en contact avec l'eau

12. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2009-2010

ST/SG/AC.10/C.3/2008/65 (CEFIC, CEPE, ECTA, EFMA, EIGA, EMPAC, EuPC, FEA, FECC, FIATA, Global Express Association, IRU, ITCO, AISE)	Harmonisation intermodale
ST/SG/AC.10/C.3/2008/66,	Rapport du Sous-Comité sur sa trente-troisième session
par. 11:	Critères pour l'exclusion d'objets de la classe 1
par. 12 à 15:	Explosifs flegmatisés
par. 17 i):	Épreuves de la série 7
par. 83 et annexe IV:	Échange de données informatisé

13. PROJET DE RÉOLUTION 2009/... DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. ÉLECTION DU BUREAU POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2009-2010

Aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

15. QUESTIONS DIVERSES

Le secrétariat a reçu une demande de statut consultatif émanant de «KiloFarad International (kFI)». Cette demande sera diffusée sous forme de document informel. On peut trouver des informations sur cette organisation en consultant son site Web: www.kilofarad.org.

16. ADOPTION DU RAPPORT
